

Le Périph'vélo s'agrandit ! Une nouvelle section désormais ouverte

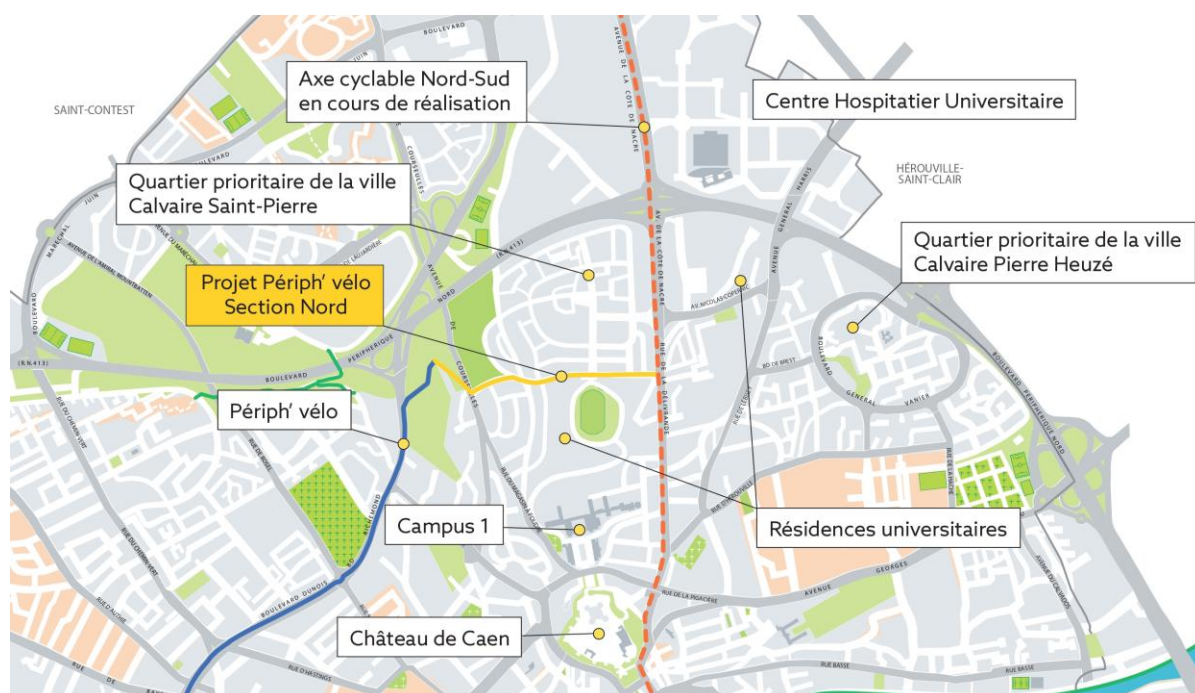
Projet phare du développement du réseau cyclable de Caen la mer, le Périph'Vélo poursuit son déploiement avec l'ouverture d'une nouvelle section au nord de l'agglomération. Sur 1 km, cet aménagement relie désormais la Vallée des Jardins à la rue de la Délivrande via le nord du campus 1, offrant aux cyclistes un itinéraire plus sûr, plus confortable et mieux connecté.

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO QUOTIDIENNE

Lancé en 2019 avec une première section de 4.5 kilomètres, le Périph' Vélo a ensuite été développé avec différentes sections :

- 2020 : Livraison de la section au sein de la vallée de Jardins.
- 2021 : Prolongation du Périph' vélo sur le boulevard Richemond.
- 2022 : Création d'une nouvelle section sur le boulevard des baladas.
- 2024 : Prolongation du Périph' vélo sur le boulevard Dunois.

A terme, ce projet proposera un anneau cyclable autour du cœur de l'agglomération caennaise. Cet aménagement est progressivement relié à plusieurs axes cyclables structurants (Vélo Francette, voie verte RD60, Pistes cyclables RD7, Cours Montalivet ...) pour rejoindre les communes du territoire. L'objectif est d'encourager un plus grand nombre de personnes à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens.



Cette nouvelle section du Périph' Vélo comporte une piste bidirectionnelle, en enrobé rouge, de 3 mètres de large. Elle a été réalisée pour partie sur du foncier public ainsi que sur des emprises appartenant à l'Université et au CROUS, dans le cadre d'une convention.

Elle sera empruntée par une partie des utilisateurs (étudiants, enseignants, personnels administratifs...) du Campus 1 ainsi que par les habitants des quartiers caennais, notamment la Pierre Heuzé et le Calvaire Saint-Pierre.

La connexion à l'axe nord-sud cyclable en cours de réalisation, au niveau de la rue de la Délivrande, permettra d'augmenter le nombre d'utilisateurs potentiels de cet aménagement. A l'issue des travaux de la rue de la Délivrande, un compteur sera installé afin de collecter les données de fréquentation.

SÉCURISER LA PRATIQUE DU VÉLO ET RENFORCER LE MAILLAGE CYCLABLE EXISTANT

La réalisation de cet aménagement cyclable s'inscrit dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer.

Ce projet s'intègre également dans la philosophie du Schéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, puisqu'il participe à la **sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier**, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Aussi, le choix a été fait d'aménager, en priorité, des axes où la circulation est supérieure à 3000 véhicules par jour, avec des limitations de vitesse supérieures ou égales à 50 km/heure.

LE FINANCEMENT

Coût : 1 142 000€HT.

Financeurs :

- L'Etat au titre du Fonds Vert : 238 444€.
- La Région : 60 000€.
- La Communauté urbaine Caen la mer : 843 556€.

BON À SAVOIR :

- Retrouvez la carte globale du périph'vélo en annexe.
- Retrouvez tous les itinéraires cyclables sur caenlamer.fr.

PLAN GÉNÉRAL DU PÉRIPH'VÉLO AU 31/08/2026

